



Attac-Québec témoigne au Sénat canadien

26 septembre 2018

Le 26 septembre dernier, ATTAC-Québec faisait part de ses commentaires sur le projet de Loi S-243 qui vise à modifier la Loi sur L'Agence du revenu du Canada (rapports concernant l'impôt sur le revenu impayé).

Parrainé par l'honorable sénateur Percy E. Downe, ce projet de loi qui porte le titre temporaire de Loi sur l'équité pour les contribuables canadiens (calcul du manque à gagner fiscal pour lutter contre l'évasion fiscale à l'étranger), vise essentiellement à prévoir l'obligation pour l'Agence du revenu du Canada de faire état de toutes les condamnations pour évasion fiscale, notamment celles pour évasion fiscale internationale, et du manque à gagner fiscal dans le rapport qu'elle soumet chaque année au ministre du Revenu national pour dépôt au Parlement. Il exige aussi du ministre qu'il fournisse au directeur parlementaire de l'argent pour recueillir des données sur le manque à gagner fiscal.

Témoignant devant le Comité sénatorial permanent des Finances nationales, ATTAC-Québec s'est déclarée favorable à ce que l'ARC ait dorénavant l'obligation de faire part aux parlementaires et à la population des statistiques afin de cibler des règlements et des lois qui permettraient de lutter efficacement contre la fraude fiscale.

Inclure la liste des professionnels ayant participé à l'évasion fiscale

Nous avons cependant proposé que le projet de loi aille encore plus loin en ajoutant la liste des professionnels — avocats, banquiers, comptables — ayant participé au processus d'évasion fiscale pour laquelle il y a eu condamnation. Pour nous, l'évasion fiscale est un vol et il est normal que les firmes et individus en ayant profité soient condamnés et identifiés. Il devrait être tout aussi normal que les personnes ou sociétés ayant sciemment participé à cette fraude et accompagné ces firmes ou individus soient également poursuivies et identifiées dans le cadre de ce rapport. Nous pensons que le message envoyé par le fait d'inclure ces personnes dans un rapport public incitera ces professionnels à renoncer à court et moyen terme à accompagner des individus et firmes dans la pratique de l'évasion fiscale.

Introduire la notion d'évitement fiscal

D'autre part, nous avons soulevé que malheureusement le projet de loi se limite à une définition très stricte de l'évasion fiscale, laissant de côté tout l'aspect d'évitement fiscal ou de planification fiscale agressive. Il faudrait, pour nous, que l'ARC ait le mandat d'estimer et inclure dans ses rapports les profits réalisés annuellement par les multinationales implantées au Canada qui profitent de différents stratagèmes plus ou moins élaborés pour se soustraire à une juste et équitable part d'impôt à payer là où elles font affaire.

Revoir le mode de taxation des entreprises

Nous sommes convaincus, comme le concluait encore tout dernièrement le magazine *Alternatives économiques* de septembre dernier, que la lutte contre l'évasion fiscale nécessite une remise à plat de la manière dont sont taxées les entreprises multinationales. Les consommateurs, à l'inverse des profits, ne peuvent pas être facilement déplacés. Ce simple constat suggère que c'est l'activité réelle (les ventes, les chiffres d'affaires) qui doit être prise en compte plutôt que les profits facilement manipulables.

Le défi à relever est à la fois de mieux comprendre les stratégies d'évitement fiscal des entreprises et de mettre en place, sur le plan juridique et politique, une réforme qui implique des renégociations de conventions fiscales. Nous pensons que le devoir de l'ARC est d'informer les parlementaires et la population de ces pratiques et des façons de les contrer.

Le registre des bénéficiaires ultimes : une bonne idée

Finalement, nous pensons que la modification législative devrait aussi confier le mandat à l'ARC de créer un registre visant à consigner les renseignements sur les bénéficiaires ultimes afin de lutter contre les fiducies et les sociétés-écrans anonymes. À ce titre, nous faisons écho à la recommandation 32 contenue dans le rapport de la Commission des finances publiques du Québec sur le recours aux paradis fiscaux à des fins d'évasion et d'évitement fiscaux ainsi que celle des spécialistes sur la question.

À ce sujet nous avons rappelé que le Sénat avait d'ailleurs proposé de créer un registre des bénéficiaires ultimes pour percer le secret bancaire des paradis fiscaux, et dévoiler l'identité des investisseurs dans le cadre de la loi sur le cannabis. Malheureusement, l'amendement a été refusé. Il nous semble que la sensibilité du Sénat devrait s'étendre à l'ensemble des revenus et des investissements provenant de paradis fiscaux.